

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(71^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 19 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-LÉMAS

1. — Hommage à la mémoire d'un ancien député (p. 4156).

2. — Questions au Gouvernement (p. 4156).

CONDAMNATION DU JOURNAL DE LA SECTION COMMUNISTE DE L'ENTREPRISE MICHELIN (p. 4156).

MM. Lajoie, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la Justice.

LICENCIEMENTS DANS L'ENTREPRISE UGÈNE ACIER (p. 4156).

MM. Bernard Deschamps, Giraud, ministre de l'Industrie.

LICENCIEMENTS DANS L'ENTREPRISE POCLAIN (p. 4157).

MM. Legend, Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et insultrés.

EXPORTATIONS DE CREUSOT-LOIRE VERS LES ÉTATS-UNIS (p. 4157).

MM. Vial-Massat, Cointat, ministre du commerce extérieur.

INTERVENTION DE VOÛTES LIEYENNES AU TCHAD (p. 4158).

MM. Baumel, François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

PLAN ROUTIER DU MASSIF CENTRAL (p. 4158).

MM. Raynal, Hoeffel, ministre des transports.

APPROVISIONNEMENT PÉTROLIER EN LA FRANCE (p. 4158).

MM. Noir, Giraud, ministre de l'Industrie.

ATTRIBUTION DU GRADE D'ADJOINT D'ENSEIGNEMENT AUX PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVÉ (p. 4159).

MM. Alain Gérard, Beullac, ministre de l'éducation.

ÉGALITÉ DES SALAIRES ENTRE HOMMES ET FEMMES (p. 4159).

Mmes Avice, Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de l'emploi féminin.

DÉPENSE DES LIKÉRTÉS (p. 4159).

MM. François Massot, Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la Justice.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NANCY (p. 4160).

MM. Tondon, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.

LICENCIEMENTS EN LOIRE-ATLANTIQUE (p. 4160).

M. Autain, Mme Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de l'emploi féminin.

OLÉCTEURS DE CONSCIENCE (p. 4160).

MM. Jagoret, Le Theule, ministre de la défense.

ÉLEVAGE DES BOVINS (p. 4161).

MM. Hamel, Colat, ministre du commerce extérieur.

MM. Colombier, Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

EXPORTATIONS D'ACIERS SPÉCIAUX FRANÇAIS VERS LES ÉTATS-UNIS (p. 4161).

SITUATION DES TANNERIES ANGEVINES (p. 4162).
 MM. Alphandery, Giraud, ministre de l'Industrie.
 ASSURANCE VIEillesse DES CONJOINTS DES NON-SALARIÉS NON AGRICOLTES (p. 4162).
 MM. Kergueris, Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Suspension et reprise de la séance (p. 4162).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELOHEDDE

3. — Renvoi pour avis (p. 4162).

4. — Rappel au règlement (p. 4163).

MM. Defferre, le président, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 4163).

5. — Réglementation de l'exercice de la profession de directeur et de gérant d'agences privées de recherches. — Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 4163).

Rappel au règlement : MM. Defferre, Chânaud, le président.

M. Raynal, rapporteur de la commission des lois.

M. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Question préalable de M. Defferre : MM. Forni, Foyer, président de la commission des lois ; le secrétaire d'Etat, Defferre, Ducloné, le président. — Vote réservé jusqu'à la vérification du quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 4166).

M. le président.

Conformément à l'article 61 du règlement, le vote sur la question préalable est reporté à la prochaine séance.

6. — Ordre du jour (p. 4168).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret (Mmes et MM. les députés se lèvent) de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancien collègue Henri Duterne, député du Nord de 1958 à 1968.

En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

CONDAMNATION DU JOURNAL DE LA SECTION COMMUNISTE DE L'ENTREPRISE MICHELIN

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Ma question s'adresse à M. le ministre de la justice.

Nous avons condamné, monsieur le garde des sceaux, les poursuites que vous avez intentées contre le journal *Le Monde*. (Exclamations et rires sur les bancs de la majorité.)

Parfaitement ! Vous semblez l'ignorer !

Mais cette atteinte à la liberté de la presse ne saurait cacher d'autres attaques contre des journaux communistes.

Qu'il me suffise de citer la récente condamnation à une lourde peine d'amende infligée par le tribunal de Clermont-Ferrand au journal de la section de Michelin du parti communiste, *La Voix des Bibs*.

Au-delà du prétexte invoqué, il s'agit bel et bien d'une tentative d'intimidation de ce vaillant journal, payé par les travailleurs de l'entreprise (Exclamations sur les bancs de la majorité), qui a joué un grand rôle dans la lutte pour obliger le

patron à investir en France, au lieu d'exporter ses capitaux à l'étranger, notamment en Espagne, et pour faire échec à sa volonté de supprimer le week-end de repos de ses ouvriers.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que la justice française ne soit pas au service de la haute patronate et pour que, au contraire, le jugement contre *La Voix des Bibs* soit révisé, dans le sens de la relaxe de son responsable ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous vous faites une singulière idée du rôle du ministre de la justice ! (Exclamations et rires sur divers bancs des communistes et des socialistes.)

Le ministre de la justice ne rend pas la justice, il l'administre et, croyez-moi, cela lui suffit bien ! (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

J'ignorais encore tout, il y a dix minutes, de l'affaire que vous avez évoquée. Il s'agit, semble-t-il, d'une procédure au cours de laquelle le tribunal de Clermont-Ferrand, tribunal de simple police, a condamné le directeur de la publication dont vous parlez, un journal de section qui s'appelle, me dit-on, *La Voix des Bibs*... Ah ! oui, des « bibendums » (Rires sur divers bancs)...

M. Guy Ducloné. Quelle intelligence !

M. le garde des sceaux. ... — à mille francs d'amende et au versement de dommages et intérêts à la partie civile, pour diffamation.

M. Alain Bonnet. Il va y avoir appel.

M. le garde des sceaux. L'affaire est née de la publication, par ce journal, d'accusations jugées diffamatoires.

Toutefois, monsieur le député, ce jugement, prononcé le 12 novembre dernier, n'est pas définitif et les délais de recours sont ouverts : toutes les voies de recours offertes par la loi peuvent être utilisées contre ce jugement. Permettez-moi de vous dire qu'il n'appartient à personne, et surtout pas au garde des sceaux, de se substituer au juge...

M. André Delehedde. Pas toujours !

M. le garde des sceaux. ... et de porter une appréciation sur une décision judiciaire souverainement rendue. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

Cela dit, puisque je me refuse de parler de cette affaire...

M. Jean-Michel Boucheron. Et d'autres !

M. Raymond Forni. De l'affaire Delpey, par exemple !

M. le garde des sceaux. ... vous semblez, sur un plan général, vous faire une singulière idée de l'exercice de la liberté, si vous estimez qu'elle est bafouée dès lors que des limites lui sont fixées par la justice.

Vous venez de faire allusion à un journal de section d'une entreprise et à un grand quotidien du soir. Dans les deux cas, toute liberté a ses limites, parce que la liberté de l'un s'arrête où commence celle de l'autre.

M. Georges Fillioud. Vous l'avez déjà dit !

M. le garde des sceaux. Certes, je l'ai déjà dit mais l'auteur de la question ne m'avait probablement pas entendu puisqu'il me repose la même question !

M. Raymond Forni. La vôtre, de liberté, est sans limites !

M. le garde des sceaux. Il n'y a pas d'immunité pour qui que ce soit quand il s'agit d'un délit de droit commun, tel que la diffamation.

M. Raymond Forni. Et pour un ministre ?

M. le garde des sceaux. Toute expression de la liberté, toute expression d'une opinion, fût-elle émise par un journal qui vous est proche, monsieur Lajoinie, ou par un autre journal du soir ou du matin, est soumise à des conditions précisées par la loi. Or, la justice est chargée de faire respecter la loi, ...

M. Jean-Michel Boucheron. Quelle justice ?

M. le garde des sceaux. ... rien d'autre.

Par conséquent, vous devez admettre que des allégations qui portent atteinte à l'honneur d'autrui doivent être ou peuvent être réprimées par la justice. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

LICENCIEMENTS DANS L'ENTREPRISE UGINE ACIER

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre de l'Industrie, le 3 septembre dernier, répondant à une question écrite que je vous avais posée au sujet des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'usine Ugine Acier de l'Ardoise, dans le Gard, vous m'affir-

miez que mes craintes étaient sans objet puisque cet établissement, écrivez-vous : « ne connaît pas de difficultés particulières susceptibles de conduire à des modifications profondes de ses activités ».

Or nous venons d'apprendre que la société Ugine Acier projette de supprimer 450 emplois, soit le tiers de l'effectif de cette usine, d'ici à la fin de 1982. Cette mesure est extrêmement grave pour les travailleurs, pour la région et pour l'économie nationale.

En effet, l'usine de l'Ardoise, qui produit notamment des lingots d'acier inoxydable pour tôles mines et des alliages de chrome qui entrent dans l'élaboration de ces aciers, est une des plus puissantes du monde dans sa spécialité : elle livre actuellement 70 p. 100 de la production française, dont les débouchés sont les transports, l'industrie et l'équipement ménager. Or sa production, qui atteindra 300 000 tonnes en 1980, ne sera, selon les prévisions, que de 225 000 tonnes en 1981. Dès à présent, quatre jours chômés ont été imposés au mois de septembre, quatre au mois d'octobre et six au mois de novembre.

La production française d'aciers spéciaux présente un intérêt vital pour la nation. Le Gouvernement va-t-il prendre les dispositions nécessaires pour accroître cette production et faire annuler les 450 suppressions d'emplois envisagées à l'Ardoise ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Votre question, monsieur le député, appelle plusieurs réponses.

D'abord, je constate que les députés de votre formation politique n'envoient une lettre chaque fois qu'une usine appartenant à une entreprise privée se heurte à des difficultés, et cela avec l'intention évidente de reporter sur le Gouvernement tous les problèmes de l'industrie, quels qu'ils soient. (Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Ensuite, l'usine dont vous me parlez fabrique des aciers inoxydables. Or le Gouvernement s'est battu, à Bruxelles, pour obtenir la déclaration d'« état de crise manifeste » dans la sidérurgie, et pour parvenir à y inclure spécifiquement les aciers inoxydables. Pendant cette période, le Gouvernement avait deux adversaires : le ministre d'un des États européens, à Bruxelles, et, en France, le parti communiste ! (Protestations sur les bancs des communistes.)

M. Jean Bardol. C'est ridicule !

M. le ministre de l'industrie. Non, c'est la vérité ! Et si la vérité est pour vous ridicule, je vous laisse la responsabilité de votre affirmation ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Jean Bardol. C'est de l'infantilisme !

M. le ministre de l'industrie. Monsieur Deschamps, vous posez un problème spécifique. Il existe, c'est vrai, une nouvelle crise dans la sidérurgie. Elle est réapparue après une période relativement favorable.

Nous avons demandé et obtenu une déclaration d'« état de crise manifeste » pour atténuer autant que possible les effets de cette crise. Cependant, des difficultés peuvent subsister pour certaines entreprises ; elles ne tiennent pas au fait que l'état de crise manifeste ait été déclaré, mais à une diminution des ventes d'acier.

Les dispositions prises en faveur de la sidérurgie permettront pour l'essentiel — et même pour la totalité, je l'espère — de faire face aux problèmes sociaux qui découlent des restructurations, en évitant les licenciements.

J'aurai sans doute l'occasion d'examiner avec le ministre du travail le dossier dont vous venez de me parler et d'apprécier la situation. Mais pour autant que je sache, les mesures sociales qui ont pu être prises grâce aux dispositions gouvernementales permettent de faire face à ces réductions d'effectifs en évitant les licenciements.

Mme Colette Gœuriot. Et en fermant les usines !

LICENCIEMENTS DANS L'ENTREPRISE POCLAIN

M. le président. La parole est à M. Legrand.

M. Joseph Legrand. Les députés communistes s'étaient opposés à une prise de participation de la société américaine Case Tenneco dans la société Poclain, multinationale familiale qui détient 60 p. 100 du marché des pelles hydrauliques, des grues mobiles et des matériels pour les centrales nucléaires. Cinq établissements français sont intéressés par ces fabrications : ils sont au Plessis-Belleville, à Crépy, à Compiègne, à Montceau-les-Mines et à Carvin, dans le Pas-de-Calais.

Précisons que 48 p. 100 du chiffre d'affaires de ce groupe vont à l'exportation, il est donc pour le moins étonnant que le Gouvernement ait accepté une participation d'une société étrangère de 40 p. 100 dans la société Poclain.

À l'époque, il nous a répondu qu'il exorcisait sa vigilance pour que cette production française soit sauvegardée. On constate aujourd'hui que le trust américain Case Tenneco a placé la société Poclain dans son orbite et qu'il a imposé M. Bigelow, ex-président du Corporate Operation, au poste de directeur général de la société Poclain.

Le groupe Poclain vient de décider le licenciement de 15 p. 100 du personnel de l'usine de constructions mécaniques de Carvin, qui avait bénéficié des primes de créations d'emploi. La Sofire, filiale des Charbonnages de France et des Houillères de bassin a pris une participation de 22,5 p. 100 du capital de la société C. M. C.

Quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour interdire au trust américain Case Tenneco de freiner cette production française et de licencier des ouvriers français ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre du travail et de la participation, chargé des travailleurs manuels et immigrés.

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État. Monsieur le député, est-il vraiment indispensable, sur un plan général, de faire ce que j'appellerai de l'antiaméricanisme primaire ? Nombreuses sont en France les sociétés étrangères qui emploient des Français, donc qui distribuent des salaires, et qui investissent. Ce serait rendre un mauvais service à l'emploi et aux investissements que de traiter de truis multinationaux toutes celles qui créent des activités en France. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Guy Ducloné. Pourquoi y a-t-il des licenciements ?

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État. En ce qui concerne le point précis que vous avez évoqué, il n'y a aucun élément nouveau. La prise de participation remonte à 1978. Elle a été surveillée, comme tout investissement étranger en France. Pour le capital, il n'y a eu aucune modification, à notre connaissance, depuis deux ans.

Se pose un problème de réduction d'effectifs. La société Poclain emploie dans toute la France plusieurs milliers de personnes. D'après la réponse de l'entreprise, auprès de laquelle je me suis renseigné en prévision de votre question, les licenciements prévus pour l'usine de Carvin portaient sur une section d'environ cinquante travailleurs et, pour la filiale belge, sur trente travailleurs.

Un plan social doit proposer la conversion de trente postes de travail au Plessis-Belleville et des primes seraient prévues pour ceux qui n'accepteraient pas cette proposition.

Au titre du contrôle de l'État, le ministère du travail n'a, pour l'instant, été saisi formellement d'aucune demande de licenciement. Il ne s'agit donc, à l'heure actuelle, que d'une perspective de l'entreprise, dont le Gouvernement n'a pas eu à connaître.

EXPORTATIONS DE CREUSOT-LOIRE VERS LES ÉTATS-UNIS

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Monsieur le ministre du commerce extérieur, une ordonnance récente du Gouvernement américain interdit à Creusot-Loire d'exporter des aciers spéciaux aux États-Unis.

Prise sous un faux prétexte, cette décision serait avant tout, selon le *New York Times*, une riposte à la signature d'un contrat de 1 270 millions de francs avec l'Union soviétique pour la réalisation d'un complexe sidérurgique.

Ce contrat, heureusement validé après de nombreuses démarches et actions pour lever certaines oppositions gouvernementales, représente un an de travail pour 5 000 personnes en France. Il traduit également une victoire de la technologie française.

Que les dirigeants américains soient dépités par un tel accord qui nous réjouit n'est en rien anormal ; mais qu'ils portent atteinte, en agissant ainsi, à la souveraineté française est inacceptable.

Or, à ma connaissance, le Gouvernement français n'a pas encore réagi à l'affront. Aussi, je vous demande, en tant qu'élu d'une population qui compte, aux côtés de milliers de chômeurs, plusieurs milliers de travailleurs de Creusot-Loire, ce que vous comptez faire afin que cette dernière mesure américaine soit rapportée. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.